Mysterium Fidei nº 35 – Le moment présent

Publié le 1 avril 2005
Abbé François Fernandez-Faya
3 minutes

Le moment présent

A quoi donc se réduit cette loi universelle et absolue de la sanctification ? Elle se réduit au devoir du moment présent. Une vie entière à sanctifier, c'est l'instant actuel à consacrer à Dieu. Le passé n'est plus, l'avenir n'est pas encore, le présent seul est réel et amène avec lui un devoir.
Comme il est déraisonnable d'accabler son esprit par la perspective de millions d'actes à rapporter à Dieu, de sacrifi¬ces à renouveler sans cesse, de difficultés sans nombre à sur¬monter ! Tout cela, c'est la sainteté envisagée d'une manière abstraite, à travers le verre grossissant de l'imagination. La réalité, la vie concrète, c'est un acte à rapporter à Dieu, un devoir à remplir, une croix à embrasser, une tristesse à sup¬porter ; parfois aussi un délassement à prendre sous les yeux de Dieu, une joie à partager avec Lui, une soirée passée près de Lui.
Réduire la sainteté à cet unique devoir actuel, c'est la rendre facile, c'est entrer dans les vues de Dieu qui n'a pas voulu nous charger d'un fardeau impossible à porter. Vivez au jour le jour, nous dit-Il, ne vous préoccupez pas du lendemain. Demain aura soin de lui-même ;
« à chaque jour suit sa peine.(Mt 6, 34). »
Accumuler par l'imagination toutes les pierres éparses sur la route qu'il faut parcourir, en faire une montagne qui barre le passage, puis se dire tristement en croisant les bras « à quoi bon entreprendre le voyage, jamais je ne pourrai surmonter pareil obstacle », c'est se tromper à plaisir et se rendre la vie impossible.
L'imagination rend aux âmes de détestables services. L'avenir que ces âmes ne possèdent pas encore, les hante par des craintes chimériques, des prévisions absurdes.
Le moment actuel seul compte. Il renferme seul des biens immenses. Nous pouvons à chaque instant l'enrichir pour le ciel, car chaque moment contient Dieu.
Ces mois d'avril et surtout de mai sont riches en grandes solennités que les tertiaires s'efforceront de sanctifier. Cha¬que fête doit être vécue dans un esprit de recueillement, de piété, d'onction intérieure. Chacune apporte à l'âme quelque chose de nouveau.
L'Annonciation, cette année, sera célé¬brée le 4 avril. L'Ascension le 5 mai, la solennité de Ste Jeanne d'Arc le 8 mai, la Pentecôte le 15 mai, la Sainte Trinité le 22 mai, la Fête-Dieu le 29 mai. Et tout le mois de mai est consacré à Marie. Sans oublier nos grands pèlerina¬ges, à Notre-Dame du Puy pour le jubilé les 23 et 24 avril, et à Chartres, pour la Pentecôte. Que le bon Dieu vous bénisse.
Abbé François Fernandez †

Nouvelles et avis

• Jours de jeûne : mercredi 18, vendredi 20 et samedi 21 mai, QUATRE-TEMPS DE PENTECÔTE.
• N'oubliez pas de nous indiquer vos changements d'adresse.
• Prix des insignes : 4, 60 € ; médailles : 1, 50 € (port compris). Les offrandes pour le Tiers-Ordre doivent-être libellées à l'ordre de :
» Fraternité St Pie X – Tiers-Ordre « .